

03/09/2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, mardi, le 3 septembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau
Pierre Bergeron
Daniel Sabourin
Denis Rondeau

Est absente : Maylis Toulouse, conseillère

Le poste de conseiller du district no. 3 est vacant

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 32. Il présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux (juillet-août)
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public (sur tout sujet d'intérêt municipal)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance du mois d'août 2019
9. Résolutions
 - 9.1 Administration
 - 9.1.1 Sous-comités et commissions du conseil
 - 9.1.2 Renouvellement commandite – carte tourisme Cantons de l'Est
 - 9.1.3 Autorisation de signatures – renouvellement bail tour internet MRC
 - 9.1.4 Appui à un projet participatif avec les villes membres de la Fédération des villages-relais (ANEKDOTÉ)
 - 9.1.5 Compteurs d'eau – engagement de la municipalité
 - 9.1.6 Embauche d'une ressource – matières résiduelles
 - 9.2 Urbanisme / développement
 - 9.2.1 Dérogation mineure #2019-07-0001
 - 9.3 Règlements
 - 9.3.1 Avis de motion – règlement #2019-086 (Droits et rémunération célébrant mariage)
10. Divers et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions (exclusivement aux sujets à l'ordre du jour)
13. Levée de la séance

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-155 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

#3 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 2 JUILLET ET DU 5 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 2 juillet et du 5 août 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-156 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ET

2019-157 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

#4 RAPPORT DU MAIRE ET DES MEMBRES DU CONSEIL

Du maire ;

- Comité environnement
- Projet écocentre à Weedon
- Grappe industrielle sur le chanvre
- Plan de communication de la municipalité de Weedon
- Rencontre piste cyclable
- Solidarité HSF et TME
- Conseil des Maires
- Plan de communication et rencontre comité exécutif pour Ose le Haut
- Rencontre avec les Abénakis – Reconnaissance territoriale (Lac Vaseux)
- Comité d'évaluation de la taxation
- Lancement Beaulac à vélo

- Ferme Patry – Pique-nique Charolais
- Rencontre avec le Ministère de l'Environnement
- Célébration d'un mariage civil
- N4 mobile
- Conférence de presse SADC
- Zones inondables - MAMH
- Énergéco Estrie
- Rencontre avec le Député

Des membres du conseil ;

- CA Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux
- Tournée des cours d'eau (myriophylle à épis)
- Caucus du conseil
- CA du Centre communautaire
- COGESAF et MSP – Prévention des sinistres
- Rencontre avec l'APW
- Rencontre avec l'ARLA
- Rencontre avec le CCU
- Convention collective
- MRC dossier environnement
- Projet d'écocentre à Weedon
- Évaluation de la taxation
- CA de la Régie incendie
- Comité Weedon en fête

#5 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Rencontre maires et directeurs généraux – collaboration Weedon – Dudswell et East Angus (hygiène du milieu, accueil et attractivité)
- Création de la commission en développement durable
- Rencontre système d'alerte de masse
- Comité d'évaluation de la taxation
- Rencontre convention collective
- Rencontre des directeurs généraux à la MRC
- Présentation du projet pilote d'écocentre à Weedon
- Participation à deux formations : optimisation des pratiques comptables et processus d'appel d'offres

#6 INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- Zones inondables – Dépôt par la municipalité
- Dossier MYM – des développements
- Ministère est responsable des licences pour la marijuana
- Afficheur de vitesse lumineux
- Problématique des inondations
- Parc à chiens
- Gestion des priorités municipales
- Sites d'enfouissement
- Nettoyage des égouts pluviaux
- Taxation et nouveau rôle foncier
- Entretien des camions
- Standardisation des numéros civiques
- Entente de principe – convention collective
- Écocentre à Weedon
- Ascenseur du centre communautaire
- Tableau d'affichage

#7 ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-158 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est 256 488.96 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	<u>148 917.86 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>107 571.10 \$</u>
Sous total	256 488.96 \$
Salaires payés :	<u>45 460.76 \$</u>
Grand total :	<u>301 949.72 \$</u>

Que le rapport soit classé sous le numéro 08-2019 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

#8 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Il est à noter : Accusé de réception du Cabinet du Premier Ministre pour la lettre de la municipalité. Cette dernière a été transférée à la Ministre de la santé.

Par conséquent, le maire, Richard Tanguay fait le dépôt des correspondances du mois d'août 2019.

#9 RÉSOLUTIONS

#9.1 ADMINISTRATION

#9.1.1 SOUS-COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a adopté la résolution #2018-056 portant sur la création de sous-comités et de commissions du conseil municipal lors de la séance du 9 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de revoir le rôle et l'importance des divers comités et commissions du conseil dans l'objectif de mieux répondre aux besoins actuels ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-159

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS DE constituer les sous-comités et commissions du conseil de la façon suivante :

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

- Daniel Groleau
- Pierre Bergeron
- Denis Rondeau
- Daniel Sabourin

COMITÉ ADMINISTRATION ET FINANCES

- Richard Tanguay
- Daniel Groleau

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (LAU)

- Maylis Toulouse
- Daniel Sabourin
- Rolland Jarry (citoyen)
- Lorraine Delude (citoyenne)
- Gilles Pouliot (citoyen)

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION ET PROMOTION

- Richard Tanguay
- Maylis Toulouse
- Daniel Sabourin
- Renée Paquet (citoyenne)
- Léo Provencher (citoyen)

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Daniel Sabourin
- Maylis Toulouse
- Elsa Poulin (citoyenne)
- Dave Bouchard (citoyen)
- Isabelle Pépin (citoyenne)
- Gaston Lacroix (citoyen)

ADOPTÉE

#9.1.2 RENOUVELLEMENT COMMANDITE – CARTE ROUTIÈRE DE TOURISME CANTONS DE L'EST

CONSIDÉRANT QUE la carte routière de Tourisme Cantons-de-l'Est sur laquelle la municipalité de Weedon est identifiée est mise à jour aux deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon bénéficie d'une meilleure visibilité grâce à sa commandite annuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette commandite est de 220\$ pour deux ans soit 110\$ par année ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-160

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le renouvellement de la commandite de 220\$ pour deux ans (2020-2022) dans le cadre de la mise à jour de la carte routière de Tourisme Cantons-de-l'Est ;

QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire no. 02-130-00-341.

ADOPTÉE

**#9.1.3 AUTORISATION DE SIGNATURES – RENOUELEMENT
BAIL TOUR INTERNET MRC**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François désire renouveler le bail d'emplacement pour la tour internet sise au 1881, route 112 Ouest, propriété de la municipalité de Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail aura une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-161

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil autorise monsieur Richard Tanguay, maire et monsieur Mokhtar Saada, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Weedon, ledit bail d'emplacement pour le terrain (matricule #2862-93-8304) dont le locataire est la Municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François, et ce, pour une période de cinq (5) ans pouvant être reconduit ;

ADOPTÉE

**#9.1.4 APPUI À UN PROJET PARTICIPATIF AVEC LES VILLES
MEMBRES DE FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS**

CONSIDÉRANT QU' Anekdote est une société technologique québécoise dans le secteur des plateformes numériques et que sa mission se veut de créer un rapprochement entre des individus et l'environnement à la fois physique et virtuel qui les entoure par le biais d'une pédagogie historique, sociale, culturelle et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette mission s'inscrit dans un processus de création d'emplois de haute qualité, ainsi que d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique au Québec ;

- CONSIDÉRANT QUE** l'introduction de la plateforme numérique Anekdote à grande échelle sur le marché québécois laisse présager une création importante d'emplois permanents et bien rémunérés afin de colliger, corriger, traduire, entrer les informations de contenus sur la plateforme ;
- CONSIDÉRANT QUE** la technologie brevetée d'Anekdote à la fois informe et divertit ses usagers et qu'elle a pour but de dispenser de l'information à caractère historique, culturel et communautaire à l'égard de noms de rues, parcs, monuments et lieux historiques et également de lieux en général tout en englobant des fonctionnalités de géolocalisation, le tout de façon auditive ;
- CONSIDÉRANT QUE** les villes et municipalités membres de la Fédération des Villages-Relais bénéficieront énormément d'un apport au développement économique du secteur numérique et touristique dans leurs territoires respectifs ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'introduction de la plateforme numérique d'Anekdote aura comme effet, entre autres, la création d'un degré important de rétention prolongé des passants et des touristes dans les villages membres de la Fédération et, par conséquent, bénéficiera aux commerçants des villages membres ;
- CONSIDÉRANT QUE** la plateforme numérique d'Anekdote permettra d'éliminer graduellement les écriteaux explicatifs et les pamphlets, ce qui constituera une évolution positive pour l'environnement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la plateforme numérique d'Anekdote contribuera énormément à faire connaître les spécificités des villages membres pour les rendre attrayants et distinctifs et qu'elle aidera également à faire connaître l'histoire des villages membres qui est peu ou pas connue ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération des Villages-Relais est un excellent véhicule pour permettre à ses membres d'introduire cette technologie d'avant-garde, ce qui constituera une plus-value à la désignation de membres des Villages-Relais ;
- CONSIDÉRANT QU'** au niveau social et culturel, la plateforme est un outil unique de conservation et de promotion des faits historiques, culturels, des attraits et des événements qui ont sculpté les collectivités du monde grâce, entre autres, à la possibilité de la narration audio dans toutes les langues ;
- CONSIDÉRANT QUE** la plateforme Anekdote s'avère également un outil pédagogique tout aussi unique qui favorise le transfert de connaissance en alliant le numérique et l'humain ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-162

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Weedon demande à la Fédération des Villages-Relais de reconnaître la plateforme Anekdote et de prendre entente avec la Direction des parcs routiers pour que les municipalités membre de la fédération puissent bénéficier de tarifs de groupe pour mettre en application la plateforme Anekdote dans notre village ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités membres de la Fédération des Villages-Relais.

ADOPTÉE

#9.1.5 COMPTEURS D'EAU – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécois d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également installer 40 compteurs d'eau dans le secteur non-résidentiel et un échantillon de 20 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1^{er} septembre 2018, date limite établie par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014 ;

2019-163

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon s'engage d'ici le 1^{er} septembre 2020 à :

- Prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal,
- Transmettre au MAMH un échéancier incluant :
 - a. Soumission de l'appel d'offres
 - b. Octroi du contrat
 - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs

ADOPTÉE

#9.1.6 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE – MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Weedon, Dudswell et East Angus travaillent en collaboration à la réduction des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dudswell avait fait l'embauche de deux stagiaires à l'été 2019 pour former sa patrouille verte ;

CONSIDÉRANT QUE madame Daphnée Carmel, stagiaire est intéressée à poursuivre son mandat avec les trois municipalités à raison de 15 heures par semaine à un taux horaire de 16\$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est de mettre en œuvre un plan d'action concerté ;

2019-164

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Dudswell embauche madame Daphnée Carmel comme responsable des matières résiduelles pour un contrat de 12 mois au taux horaire de 16\$ de l'heure pour 15 heures par semaine ;

QUE les frais reliés à l'embauche de la responsable des matières résiduelle seront partagés à part égale entre les municipalités de Dudswell, d'East Angus et de Weedon ;

QUE la municipalité de Weedon et la ville d'East Angus s'engagent à faire le remboursement mensuel à la municipalité de Dudswell.

ADOPTÉE

#9.2 URBANISME / DÉVELOPPEMENT

#9.2.1 DÉROGATION MINEURE #2019-07-0001

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure portant le numéro 2019-07-0001 fut déposée au bureau de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concerne l'immeuble situé au 476-482, rue Saint-Janvier à Weedon ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation concernant le non-respect de la marge de recul avant du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant pour la zone M-2 est de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la distance actuelle est de 4.22 mètres ;

CONSIDÉRANT QU' aucun permis n'a été trouvé dans le dossier de propriété ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des données d'évaluation concernant les bâtiments voisins, le bâtiment doit dater des années 1940 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-165

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure #2019-07-0001 tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme afin de permettre la dérogation de 4.22 mètres de la marge de recul avant du bâtiment principal.

ADOPTÉE

#9.3 RÈGLEMENTS

#9.3.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2019-086 CONCERNANT LES DROITS EXIGIBLES ET LA RÉMUNÉRATION DU CÉLÉBRANT POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE (Abrogeant le règlement no. 2007-009)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Daniel Sabourin, conseiller au district no. 2, que, lors d'une séance ultérieure, le règlement no. 2019-084 intitulé « *Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable* » sera adopté.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Richard Tanguay, maire et déposé séance tenante.

Voici le projet de règlement :

RÈGLEMENT CONCERNANT LES DROITS EXIGIBLES ET LA RÉMUNÉRATION DU CÉLÉBRANT POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE (Abrogeant le règlement no. 2007-009)

CONSIDÉRANT QUE conformément au premier alinéa de l'article 366 du Code civil du Québec ainsi qu'à l'article 521.2 du code, le ministre de la Justice peut désigner un célébrant compétent pour célébrer les mariages civils et les unions civiles dans les limites territoriales de notre ville ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Justice a désigné monsieur Richard Tanguay, maire de Weedon, le 28 avril 2014, célébrant compétent en conformité du premier alinéa de l'article 366 du Code civil du Québec ainsi qu'à l'article 521.2 du code ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 376 du Code civil du Québec permet de fixer, par règlement, des droits pour le compte de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déterminer les droits exigibles et la rémunération du célébrant ;

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile » et porte le numéro 2019-086.

ARTICLE 2

Les considérants précités font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Ces tarifs sont établis selon la grille de tarif des frais judiciaires du Ministère de la justice et ces montants sont sujets à une indexation annuelle.

À titre de référence, les droits exigibles pour la célébration du mariage civil ou de l'union civile sont fixés, pour l'année 2019, à 275\$ plus taxes pour une célébration à l'hôtel de ville et à 366\$ plus taxes pour une célébration à l'extérieur de l'hôtel de ville.

La rémunération du célébrant est fixée à 85% du droit exigible déterminé au présent article et 15% dudit droit est versé à la Municipalité de Weedon.

ARTICLE 4

Ce droit est payable avant la publication du mariage ou au moment où la dispense de publication est accordée.

ARTICLE 5

Ce règlement abroge et annule le règlement 2007-009 et tout autre règlement traitant des droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#10 AFFAIRES NOUVELLES

- Aucun sujet pour ce point

#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Remerciements de monsieur Denis Rondeau pour la participation citoyenne à l'événement Weedon en fête

#12 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Compteurs d'eau et recherche de fuites
- Calcul de la marge de recul avant
- Qu'est-ce que N4 mobile
- La redevance du bail avec la MRC
- Présentation de la démo d'ANEKDOTÉ
- Date retenue pour Weedon en fête 2020
- Destination des matières résiduelles
- Tour internet de la MRC
- Remboursement dette de Valoris

#13 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2019-166

À 8 h 57, monsieur Pierre Bergeron propose la levée de cette séance ordinaire.

Richard Tanguay
Maire

Marie-Claude Cloutier
Secrétaire-trésorière adjointe